

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LES ASSOCIATIONS DU 19^{ème}

Pour attirer le public et les médias à chaque organisation d'événement, il faut communiquer efficacement.

La Mairie de Paris, la Mairie du 19^{ème} et la MdCA mettent à la disposition des associations des moyens efficaces de communication : supports d'affichage intérieurs ou extérieurs, journaux de l'arrondissement, formations aux méthodes de communication, initiation à la création de sites internet, etc.

Ce dossier réunit tous les dispositifs dont vous pouvez avoir l'usage gratuitement. N'hésitez pas à vous en servir !

Des délais de réservation sont nécessaires, pensez à les prendre en compte !

OUTILS DE COMMUNICATION DE LA MDCA



1. Une semaine, une association

La Mairie du 19^{ème} et la Maison du Combattant et des Associations vous proposent de découvrir chaque semaine le travail d'une association de l'arrondissement.

Pour ce faire, n'hésitez pas à nous communiquer la présentation de votre association pour une éventuelle publication à l'adresse suivante : maison.asso.19@paris.fr

Si vous êtes intéressés, merci de nous transmettre les éléments suivants pour publication :

- Le logo de votre association ou une photo illustrative (au format jpeg)
- Un texte de présentation comprenant les éléments suivants : nom de l'association, date de création de l'association, secteur d'activité, activités et/ou programme, particularités et autres informations, Contacts, lien vers le site de l'association.

Une fiche pratique sera mise en ligne chaque semaine sur le site de la Mairie afin de mettre un coup de projecteur sur une association du 19^{ème} arrondissement.



2. Focus Asso 19

La Maison du Combattant et des Associations (MdCA) vous offre un espace de communication afin de découvrir le travail de deux associations de l'arrondissement dans la salle Colonel Fabien.

Fête de quartier, spectacle, évènement sportif, voyage...chaque mois le portrait et l'actualité de deux associations du 19^{ème} arrondissement vous seront présentés sous forme de mini-expositions photographiques.

Si vous êtes intéressés, il vous faudra nous transmettre les éléments suivants :

- Photos uniquement sous format papier (format standard 10x15 ou format A4) et/ou coupures de presse
- Texte de présentation (comprenant les éléments suivants : nom de l'association, date de création de l'association, logo, secteur d'activité, activités et/ou programme, particularités et autres informations, Contacts) qui sera affiché avec les photos.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe d'accueil de la MdCA à l'adresse suivante : maison.asso.19@paris.fr



3. Page Facebook

Retrouvez l'actualité () de la MdCA et des Associations du 19^{ème} sur la page Facebook :

« Maison du Combattant et des Associations »

Vous pourrez y consulter l'agenda des formations et événements organisés par la MdCA.

N'hésitez pas à nous communiquer les annonces (affiches et flyers) et photos réalisées lors de vos événements (avec quelques lignes descriptives) pour une éventuelle publication à l'adresse suivante : maison.asso.19@paris.fr

Si vous êtes intéressés, merci de nous transmettre les éléments suivants pour publication :

- Photos ou flyers (au format jpeg)
- Texte récapitulatif de l'évènement

Cette demande doit être envoyée environ 1 mois avant l'évènement.

Si la demande ne peut pas être prise en compte, un courriel vous sera adressé avec le motif du refus.



4. Ecran d'affichage

Possibilité de s'informer et de communiquer au travers d'un écran multimédia.

5. Flyers et affiches

Possibilité de s'informer et de communiquer au travers d'un espace d'affichage.



ANNUAIRE SIMPA

Système Informatique Multiservices Partenariat Associatif

SIMPA est désormais la porte d'entrée à l'ensemble des services offerts aux associations : réservation de créneaux sportifs, demande de subvention, utilisation des services de la MdCA et l'annuaire associatif parisien.

Inscrivez-vous sur l'annuaire des associations de paris.fr.

Pour bénéficier gratuitement du référencement de votre association sur cet annuaire, créez un compte pour votre association sur SIMPA en renseignant toutes les informations administratives. Dès que votre inscription dans SIMPA sera validée (2 jours ouvrables), vous pourrez vous connecter sur votre compte et renseigner les éléments complémentaires (logo, descriptif de vos activités...).

Si vous êtes déjà inscrit dans SIMPA, il vous suffit de vous connecter et de renseigner les informations complémentaires de l'annuaire.

LETTRES D'INFORMATION ET SITES INTERNET

1. La Gazette du 19^e

La Gazette informe des activités culturelles, associatives et municipales qui se déroulent dans l'arrondissement. Elle est disponible dans tout l'arrondissement (190 lieux : commerces, mairie et établissements publics de la Ville, etc.).

Elle sort tous les 15 jours (les 1^{er} et 15 du mois du 15 septembre au 1^{er} juillet).

Vous pouvez faire parvenir vos articles 15 jours avant la date de parution par courriel à gazette19@paris.fr

2. La Ville des Gens

Le site web d'actualité culturelle et associative [La Ville des Gens](http://des-gens.net/) (<http://des-gens.net/>) donne un coup de projecteur sur les quartiers de l'Est parisien, « riches de leur culture populaire et métissée, de leur tissu associatif exceptionnel, de leurs artistes de tous poils et de leur jeunesse ».

Des centaines d'articles et de rendez-vous solidaires, créatifs et conviviaux publiés chaque mois. Pour vos événements, envoyez vos informations le plus tôt possible à info@des-gens.net.

3. Dix neuf info

Site web d'actualité sur la vie du 19^e arrondissement. www.dixneufinfo.com



4. Que faire à paris

Les associations qui figurent dans l'annuaire des associations peuvent également annoncer leurs activités en temps réel sur [Que Faire à Paris](http://blogs.paris.fr/simpa/associations-rejoignez-que-faire-a-paris/), le site de la Ville de Paris pour dénicher bons plans culturels, sorties et activités.

<http://blogs.paris.fr/simpa/associations-rejoignez-que-faire-a-paris/>



PANNEAUX LUMINEUX

Vous avez un message de type événementiel ou culturel ?

Vous pouvez utiliser le réseau des panneaux lumineux de la Ville de Paris. Le message doit comporter 7 lignes de 18 caractères chacune (espaces compris)

La demande se fait par télédéclaration un mois avant la date à laquelle le demandeur souhaite voir publier son annonce

Les messages de la Mairie de Paris étant prioritaires, celui proposé par l'association apparaîtra durant 15 jours maximum.

ATTENTION : il est nécessaire d'être référencé dans SIMPA pour accéder à ce service.

TRACTS

Vous pouvez déposer vos tracts annonçant votre événement à la Mairie du 19^e ou à la Maison du combattant et des associations. Ils seront alors disponibles à l'accueil de ces deux lieux.



LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DE LA MAIRIE DU 19EME :

Vous pouvez bénéficier du réseau d'affichage de la Mairie du 19^eme.

Il se compose de 29 panneaux sous verre dont l'utilisation est gérée par la Mairie. Ce dispositif est complété par 4 panneaux en affichage libre (cf. liste en annexe).

- L'accès aux panneaux du réseau d'affichage associatif est réservé aux associations.
- L'affichage est assuré pour une période initiale d'une semaine pouvant être renouvelée suivant la disponibilité des panneaux. Il s'effectue en fonction de l'espace disponible et dans l'ordre d'arrivée des demandes. A défaut d'espace disponible, l'association sera prioritaire pour la période d'affichage suivante.
- Tout message à caractère politique, ou pouvant constituer une atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs est proscrit.
- L'accès au réseau d'affichage est gratuit.

Utilisation des supports :

Les supports sont gérés sous forme de réseaux définis de la façon suivante :

- Réseau d'arrondissement : l'ensemble des 29 panneaux.

Réservation des supports :

- A partir de 1 mois avant la période d'affichage souhaitée :

L'association fait sa demande en envoyant un mail à :

Adriano SBRIGHI

Adriano.sbrighi@paris.fr

Tel. 01 44 52 29 95

Dépôt des affiches :

Les affiches doivent être déposées au format A3 (idéalement).

Elles doivent être adressées ou déposées au plus tard 7 jours avant la période d'affichage en Mairie du 19^e arrondissement, au niveau de l'accueil, à l'attention d'Adriano Sbrighi.

Ce dépôt peut se faire lors de la réservation.

L'affichage associatif a lieu du 1^{er} au 31 et du 15 au 15 de chaque mois.

PANNEAUX D’AFFICHAGE D’OPINION ET DE PUBLICITE RELATIVE AUX ACTIVITES DES ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF :

Les panneaux d'affichage d'opinion et de publicité relative aux activités des associations sans but lucratif sont une obligation légale pour les communes, au nom de la liberté d'expression, valeur fondamentale de la République.